

République française

LOZERE

## VEBRON - Commune

Séance du 23 octobre 2023

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 16/10/2023 <i>vingt-trois octobre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER
<b>Votants: 9</b>	
<b>Pour: 9</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Mélody QUET, Sylvestre VINCENT
	<b>Secrétaire de séance:</b> Christine DOUTRES

---

### **Objet: Election de l'Adjoint Spécial Cause et du Deuxième Adjoint - DE\_046\_2023**

**Vu**, la délibération n°DE\_45\_2023 et la création du poste d'Adjoint Spécial pour le Cause.

**Vu**, Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Maire constate les candidatures suivantes :

Monsieur Grégory MAURIN est proposé à la candidature du poste d'Adjoint Spécial Cause.

Monsieur Jean-Marc Aures est proposé au poste de deuxième Adjoint en remplacement de Monsieur Grégory MAURIN qui démissionne de son poste de deuxième Adjoint pour se porter candidat au poste d'adjoint spécial Cause.

Conformément à la loi, le vote à bulletin secret a été respecté pour chacun des postes à élire:

#### **1- vote de l'adjoint spécial Cause**

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrage blanc déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Candidat : Monsieur Grégory MAURIN : **9 voix obtenues**

Monsieur MAURIN Grégory est nommé Adjoint Spécial du Causse au premier tour.

## 2 - vote du poste de deuxième adjoint

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrage blanc déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Candidat : Monsieur Jean-Marc AURES : **9 voix obtenues**

Monsieur Jean-Marc AURES est élu 2eme Adjoint au premier tour.

Concernant l'indemnité, Monsieur le Maire demande de se renseigner sur la possibilité pour Monsieur Aures de percevoir la partie d'indemnité non prise par Monsieur MAURIN. Ceci n'affecterait donc pas les finances de la Mairie.

Il est donc prévu de valider ultérieurement cette décision d'indemnités afin de vérifier les solutions proposées par la loi.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

**Vu**, le résultat des votes

**DECLARER** élu Monsieur Grégory MAURIN, ayant obtenu la majorité des voix et le proclamer Adjoint Spécial Causse pour être immédiatement installé.

**Vu**, le résultat des votes;

**DECLARER** élu, Monsieur Jean-Marc AURES ayant obtenu la majorité des voix et le proclamer deuxième Adjoint pour être immédiatement installé.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 31 Oct. 2023



Alain ARGILIER  
Maire de Vébron.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérécourse », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*